

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du lundi 21 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 21 septembre, à 19 heures, le conseil municipal de Beaufort-en-Vallée s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Député-Maire.

Etaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU (Député-Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, Mme Frédérique DOIZY (Adjoints), M. Alain BERTRAND, Mme Claudette TURC, M. Philippe OULATE, M. Luc VANDELDELDE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Jean-Claude DOISNEAU, M. Thierry BELLEMON, M. Rémi GODARD, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, Mme Virginie PIERRE, M. Gérard GAZEAU, M. Christophe LOQUAI, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Marie-Dominique LAMARE.

Etaient absents avec procuration : Mme Sandra ROGEREAU donne pouvoir à Mme Frédérique DOIZY, Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à M. Jean Charles TAUGOURDEAU, Mme Séverine RABOUAN donne pouvoir à Mme Nathalie VINCENT

Etait absent excusé : M. Jérémy CHAUSSEPIED

A été nommé secrétaire de séance : M. Thierry BELLEMON

M. le Maire souhaite la bienvenue à Marie-Dominique LAMARE, nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Fabienne GRUDET.

Puis le procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2015 est approuvé sans observation.

2015/91 – Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

(rapporteur : M. le Maire)

Marché de prestations de transport collectif de personnes

ENTREPRISE	CP VILLE	MARCHÉ À BONS DE COMMANDES CALCULÉ SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHÉ		DUREE DU MARCHÉ
		MONTANT MINIMUM HT	MONTANT MAXIMUM HT	
VOISIN	49630 CORNE	5000,00 €	15 000,00 €	01/09/2015 au 31/08/2016

Entretien, maintenance et dépannage des installations de chauffage et ventilation des bâtiments de la commune Beaufort en Vallée

ENTREPRISE	CP VILLE	Coût horaire main d'œuvre hors P2	Forfait de déplacement	Prix forfaitaires de type P2	DUREE DU MARCHÉ
ANJOU CLIM SERVICES	49000 ECOUFLANT	45,00 € H.T.	00,00 € H.T.	5 075,00 € H.T.	12/08/2015 au 11/08/2018

Gestion de l'aire du terrain communal pour halte des gens du voyage

Le marché est attribué à L'Hacienda (69140 Rilleux-la-Pape), pour un montant annuel de 5 260,00 € HT.

Christophe LOQUAI demande quelles sont les missions exercées par le prestataire.

Frédérique DOIZY répond qu'il a en charge la gestion des entrées et sorties, des fluides, faire respecter le règlement intérieur et l'accompagnement social. Elle précise qu'il sera présent sur le site 3 jours par semaine.

Locations

- chambres meublées mail mairie :
 - . M. David REMARS
 - . durée : 1^{er} juillet au 30 septembre 2015
 - . loyer mensuel : 100,78 € + charges mensuelles : 42,87 €

- . M. Cédric BURGEVIN
 - . durée : 06 juin au 05 septembre 2015
 - . loyer mensuel : 100,78 € + charges mensuelles : 42,87 €

- studio meublé rue des Tilleuls
 - . M. Alaby FACHINA
 - . durée : 23 juin au 31 décembre 2015
 - . loyer mensuel : 216,36 € + charges mensuelles : 35 € (du 23/06 au 30/09) et 60,20 € (du 01/10 au 31/12)

- jardins au « Marais » :
 - . M. Yves LASSALLE
 - . durée : 1^{er} juillet au 31 décembre 2015
 - . loyer mensuel : 42,75 €

- . Mme Annick FERTRÉ
 - . durée : 1^{er} juillet au 31 décembre 2015
 - . loyer mensuel : 42,75 €

2015/92 - Commission municipale permanente Urbanisme - Environnement - Modification composition suite à démission (rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, le 07 septembre dernier, le courrier de démission de Mme Fabienne GRUDET de ses fonctions de conseillère municipale, courrier qui a été transmis à M. le Préfet et qui est donc effectif.

M. Willy LE MERCIER, en tant que suivant sur la liste, n'a pas souhaité accepter cette fonction.
Mme Marie-Dominique LAMARE, sollicitée à son tour dans ce sens, y a répondu favorablement.
Mme GRUDET siégeant au sein de la commission Urbanisme – Environnement, il propose de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal,
Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu sa délibération en date du 14 avril 2014 fixant le nombre et désignant les membres de la commission Urbanisme – Environnement, à savoir : Jean-Jacques FALLOURD, Luc VANDEVELDE, Marie-Christine BOUJUAU, Alain BERTRAND, Carole –CHARRON-MONTAGNE, Thierry BELLEMON, Jérémy CHAUSSEPIED, Marc FARDEAU et Fabienne GRUDET,
Considérant la démission de Mme Fabienne GRUDET de ses fonctions de conseillère municipale,
Considérant que M. Willy LE MERCIER, suivant de liste, n'a pas accepté de la remplacer,
Vu la candidature de Mme Marie-Dominique LAMARE, suivante de liste,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre ci-dessous,

DÉSIGNE Mme Marie-Dominique LAMARE pour siéger en lieu et place de Mme Fabienne GRUDET au sein de la commission Urbanisme – Environnement,

Le membre ci-dessus a accepté ces fonctions.

PRÉCISE que les autres termes de la délibération du 14 avril 2014 restent inchangés.

2015/93 - Comité consultatif Affaires agricoles - Modification composition suite à démission
(rapporteur : M. le Maire)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération en date du 07 juillet 2014 désignant, parmi les membres du comité Affaires agricoles, les membres de la commission Urbanisme – Environnement,

Considérant la démission de Mme Fabienne GRUDET de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant que M. Willy LE MERCIER, suivant de liste, n'a pas accepté de la remplacer,

Vu la candidature de Mme Marie-Dominique LAMARE, suivante de liste,

Vu la désignation de celle-ci au sein de la commission municipale permanente Urbanisme – Environnement par délibération du 21 septembre 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre ci-dessous,

DÉSIGNE Mme Marie-Dominique LAMARE pour siéger en lieu et place de Mme Fabienne GRUDET au sein du comité Affaires agricoles,

Le membre ci-dessus a accepté ces fonctions.

PRÉCISE que les autres termes de la délibération du 07 juillet 2014 restent inchangés.

2015/94 - Prolongation de la durée d'un emploi créé dans le cadre du dispositif CUI-CAE.
(rapporteur : Sylvie LOYEAU)

Sylvie LOYEAU, adjointe chargée des Affaires scolaires et périscolaires, rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2013 (modifiée par délibération du 27 janvier 2014), le conseil a créé un emploi dans le cadre du dispositif CUI-CAE. La durée d'emploi prévue était de deux ans (période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2015).

Selon les règles en vigueur, l'agent recruté entre dans une catégorie permettant son emploi durant cinq ans. Elle propose en conséquence de prolonger la période d'emploi jusqu'au 30 novembre 2018.

Il va de soi que cette prolongation s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle. Dans le cas présent, il s'agit de préparer l'agent à intégrer à terme un poste d'Atsem statutaire au sein d'une collectivité territoriale (accessible par concours) ou d'Asem dans une école privée.

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations du 1^{er} juillet 2013 et du 27 janvier 2014,

Considérant que l'agent en place remplit les conditions pour bénéficier d'un CUI-CAE de cinq ans,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de prolonger la durée afférente à un emploi créé dans le cadre du dispositif CUI-CAE par délibération du 1^{er} juillet 2013 (modifiée par délibération du 27 janvier 2014) pour en porter le terme au 30 novembre 2018 au lieu du 30 novembre 2015,

DECIDE que les autres caractéristiques de cet emploi sont inchangées,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

2015/95 - Convention d'utilisation des locaux du Groupe scolaire de la vallée au profit de la communauté de communes de Beaufort en Anjou pour les accueils de loisirs en période scolaire (rapporteur : Sylvie LOYEAU)

Sylvie LOYEAU précise au conseil que depuis la rentrée 2014, la communauté de communes met en œuvre l'accueil de loisirs des mercredis après-midi au sein des locaux du groupe scolaire de la Vallée, pour les enfants scolarisés à Beaufort-en-Vallée, et dans les locaux de l'école de Bois Milon, pour les enfants scolarisés à Brion, Fontaine-Guérin et Fontaine-Milon.

Les modalités d'utilisation de ces espaces sont définies dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux scolaires qu'elle propose d'approuver.

Le conseil municipal,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des accueils de loisirs les mercredis après-midi, il convient de disposer de locaux adaptés et que le Groupe scolaire de la Vallée répond à ces critères,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou, concernant l'utilisation des locaux du groupe scolaire de la Vallée, pour la mise en œuvre de l'accueil de loisirs des mercredis après-midi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2015/96 - Ateliers gastronomiques - Tarifs exposants dans les caves des halles
(rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil que les «ateliers gastronomiques » sont une manifestation aujourd'hui bien en place. Il est envisagé, pour l'édition 2015, la possibilité de donner accès aux caves des halles à des viticulteurs bio.

Il rappelle que par délibération du 26 mai 2014, le conseil municipal a instauré une redevance pour les exposants installés au rez-de-chaussée des halles, à savoir une participation forfaitaire de 35 € par exposant beaufortais et 50 € par exposant non beaufortais.

Il propose un tarif de location unique de 35 € par emplacement pour l'utilisation des caves des halles à l'occasion des « ateliers gastronomiques », les autres tarifs déjà instaurés restant inchangés.

Il ajoute toutefois que des contrôles étant à effectuer avant d'y accueillir du public en toute sécurité, les caves ne seront probablement pas utilisées cette année.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME le principe d'instaurer, dans le cadre de la manifestation des « ateliers gastronomiques », une tarification de location unique pour l'accès aux caves des halles,

FIXE le montant de cette participation forfaitaire à 35 € par exposant,

PRECISE que cette tarification perdurera tant qu'elle n'aura pas été rapportée par une nouvelle délibération.

2015/97 - Convention constitutive d'un groupement de commandes-Renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie (rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil que la convention de mandat établie entre la commune et la communauté de communes pour la réalisation d'infrastructures signée en 2009, prévoit le renouvellement des matériels de téléphonie fixe et mobile.

Ce marché, déclaré infructueux, n'avait pas été relancé car il fallait clarifier les responsabilités entre le prestataire en charge de l'assistance et la maintenance informatique et le postulant. Lors du renouvellement du marché d'assistance et de maintenance informatique, une convention de responsabilités a réglé la situation.

Une consultation pour la téléphonie fixe a donc été lancée cet été. Celle concernant la téléphonie mobile sera lancée d'ici la fin de l'année. Il convient donc de désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission dudit groupement.

A titre indicatif, les membres de la commission d'appel d'offres de Beaufort-en-Vallée sont les suivants :

Membres titulaires

Serge Maye
Patrice Bailloux
Marie-Christine Boujuau
Claudette Turc

Membres suppléants

Jean-Jacques Fallourd
Sylvie Loyeau
Marie-Pierre Martin
Luc Vandeveld
Christophe Loquai

M. le Maire propose les candidatures de : Patrice BAILLOUX en tant que membre titulaire et de Sylvie LOYEAU en tant que membre suppléant.

Le conseil municipal,
Vu la délibération du 11 avril 2011,
Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la désignation de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2014,
Considérant le projet de renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie.

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres ci-dessous,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. Patrice BAILLOUX en qualité de titulaire
 - Mme Sylvie LOYEAU en qualité de suppléante
- pour siéger à la commission du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

2015/98 - Musée Joseph Denais : acceptation d'un don et acquisition

(rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, adjoint chargé du patrimoine historique et culture, soumet à l'approbation du conseil et sur avis du Conservateur Départemental des Musées, les dons et acquisitions suivants, pour qu'ils entrent dans les collections du musée Joseph Denais :

• **Don de Madame Rozier (validé par la Commission scientifique Régionale d'acquisition)**

Don manuel sans condition : Plat d'anniversaire compagnonique, 1913, porcelaine

Les compagnons du devoir sont largement présents dans l'histoire de Beaufort.

La collection du musée conserve plusieurs objets compagnoniques ou se rapportant à son histoire. Le plat proposé fait partie d'une tradition ancienne de la céramique commémorative ou patronymique décorée à l'occasion d'événements marquant de la vie : mariage, ordination...

Au XIXe siècle, se développent toutes sortes de thématiques liées aux métiers et à leurs coutumes, à la vie politique mais aussi à l'humour, à la vie quotidienne. A partir du XXe siècle, les compagnons prennent l'habitude d'honorer 50 ans d'activité d'un compagnon, reprenant la tradition de la gourde souvenir du Tour-de-France. Ce plat est un exemple précoce, réalisé en 1913, fêtant le cinquantenaire du compagnonnage d'Alfred Bonvoux.

Cet objet représente le clocher de l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Vallée. Cette œuvre déjà présente dans les collections sous la forme d'une photographie (BF 3455.1) est en dépôt au musée de Beaufort-en-Vallée depuis 2011.

Cet objet est intéressant à plusieurs titres pour la collection : il s'insère dans une histoire riche de l'architecture de Beaufort-en-Vallée dont le musée conserve de nombreux éléments. Il se rattache à un donateur important du musée et à un aspect particulier que constitue l'activité compagnonique particulièrement active en Anjou.

- **Acquisition d'une collection de 541 cartes postales, achat à la Famille Villain**

Achat de cette collection pour un montant de 1 000 € TTC, financé à 50 % par le FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées)

La collection proposée s'inscrit dans la suite de celles déjà présentes au musée. Elle concerne la période 1900-1950 et comporte plusieurs thématiques : les monuments, le musée, les activités commerciales, les événements festifs et de faits divers et enfin, l'ambulance de Beaufort pendant la première guerre mondiale. Si la section concernant les monuments comporte des doublons avec le fonds déjà présent, les autres parties le prolongent utilement.

Cette collection a été rassemblée par Michel Villain, érudit local, décédé en 1998. M. Villain a été l'archiviste bénévole de la ville de Beaufort-en-Vallée. Passionné d'histoire, il a eu de nombreux engagements autour du patrimoine beaufortais, membre de l'association des Amis des orgues de l'église Notre-Dame, des Amis du musée Joseph Denais. Il a ainsi réalisé de nombreuses recherches sur l'histoire de la ville, de ses monuments, des habitants à partir de l'époque moderne jusqu'à nos jours. Ces recherches se sont concrétisées par un ensemble de dossiers (environ 1 m. linéaire, 9 boîtes) rassemblant des documents d'archives (authentiques et copies), des coupures de presse, des notes manuscrites formant une chronique inédite de la ville. Certaines pièces proviennent de la famille Denais.

Ce fonds a été donné par les enfants de Michel Villain à la ville en 2000, il est conservé au musée à titre documentaire. Toutefois, les descendants de M. Villain sont vendeurs de la collection de cartes postales que le musée souhaite acquérir, celle-ci formant un ensemble cohérent avec les archives du collectionneur et prolongeant et complétant le fonds sur l'histoire de la ville.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission scientifique régionale d'acquisition,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don de Madame Rozier, afin qu'il intègre les collections du musée municipal Joseph Denais,

DECIDE l'acquisition, pour un montant de 1 000 € (mille euros) d'une collection de 541 cartes postales, à la famille Villain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2015/99 - Détermination d'une durée d'amortissement - Fonds de concours au SIEML

(rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil que la loi donne l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'amortir certaines catégories d'immobilisations. Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer des durées d'amortissement pour chaque bien ou catégorie de biens.

Des délibérations ont déjà été prises en ce sens précédemment.

En l'espèce, il sollicite l'assemblée pour fixer la durée d'amortissement des fonds de concours versés au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public. Pour information, ces dépenses sont imputées au compte 2041582 "subventions d'équipement versées".

Compte tenu du caractère de l'opération, et en accord avec le receveur municipal, il propose un amortissement sur une durée de 20 ans.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'amortir sur 20 ans les fonds de concours versés au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public.

2015/100 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er Janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public

(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD, adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, informe le conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a réalisé différents dépannages et maintenances curatives sur des candélabres. Ces interventions, financées par la voie des fonds de concours à hauteur de 75 % du coût, doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal

Il précise que jusqu'au 31 décembre 2014, la mise en œuvre des fonds de concours pour ces opérations nécessitait de prendre une délibération à chaque intervention. Désormais, une délibération annuelle est demandée, intégrant les dépannages réalisés entre le 1^{er} septembre de l'année précédente jusqu'au 31 août de l'année en cours.

En conséquence, il propose une prise en charge par la commune du fonds de concours figurant dans le projet de délibération ci-dessous.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndicat du SIEML en date du 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML représentant 75% du coût global pour les opérations suivantes réalisées entre le 1^{er} Janvier et 31 Août 2015 :

N° Opération	Date intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant fonds de concours demandé
EP021-15-72	08/01/2015	276,06 €	75%	207,05 €
EP021-15-73	14/01/2015	321,11 €	75%	240,83 €
EP021-15-82	26/01/2015	406,61 €	75%	304,96 €
EP021-15-85	11/03/2015	1 020,28 €	75%	765,21 €
EP021-15-87	05/03/2015	331,76 €	75%	248,82 €
EP021-15-90	02/04/2015	369,32 €	75%	276,99 €
EP021-15-91	05/05/2015	450,12 €	75%	337,59 €
EP021-15-93	11/06/2015	510,28	75%	382,71 €
EP021-15-97	15/07/2015	406,61 €	75%	304,96 €
EP021-15-99	14/08/2015	403,36 €	75%	302,52 €
	TOTAL	4 495,51 €	75%	3 371,64 €

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

2015/101 - Construction d'un local aux ateliers municipaux - Approbation du dossier PROJET et autorisation de dépôt de permis de construire (rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 2 février 2015, celui-ci a validé les acquisitions foncières permettant la construction de la bibliothèque sur une partie du jardin actuellement propriété du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA). Cette même délibération fixait également les principes d'échange entre la commune, le SMBAA et l'Entente, et prévoyait que la commune construirait sur le site des services techniques municipaux un local de 90 m² répondant aux besoins de l'Entente et dans la même opération, aménagerait dans le garage actuel de l'Entente, un bureau et un local de stockage des huiles.

A cette phase du projet, le coût de réalisation de l'extension est estimé à 95 000 € HT (hors honoraires et frais d'études).

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser à déposer le permis de construire correspondant.

Christophe LOQUAI souhaiterait connaître la date de démarrage des travaux de construction de la bibliothèque. Il se dit gêné par les propos tenus par M. le Maire lors de la réception de rentrée des Beaufortais, le 16 courant sur le devenir de cet équipement.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un projet de longue date de la liste majoritaire qui va se concrétiser. Mais depuis l'origine du projet, les choses ont bien évolué : le SIVM a fait place à la communauté de communes, le pôle d'équilibre Beaufort / Mazé / Gée a été reconnu par le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou et nous sommes confrontés à une baisse des dotations de l'Etat.

Tout cela nous interroge naturellement. Il se projette à long terme sur ce dossier, comme il l'a déjà fait pour d'autres (gendarmerie, centre de secours, aménagement de giratoires ...).

Notre responsabilité d'élus est aussi d'envisager l'avenir, au-delà du mandat. Si nous étions partis sur un projet de commune nouvelle avec Mazé, il aurait certainement sollicité le conseil municipal sur la pertinence de cette construction.

En tout cas, discuter ne veut pas dire décider. Ce projet va se réaliser dans un contexte financier que tout le monde connaît. Ce sera un bel équipement, aussi bien que celui de Mazé. Pour autant, il ne croit pas que les villes de 13 000 habitants disposent de deux bibliothèques. Il avait aussi l'idée d'une mutualisation d'équipement, pour des habitants capables de se déplacer.

Il persiste dans ses propos, ce bâtiment est reconvertible et pourra changer de destination, si cela est nécessaire. Demain, il y aura des véhicules sans pilote qui régleront les problèmes de mobilité en milieu rural. On ne peut pas dire qu'il ne faut pas trop dépenser et engager des investissements importants sans y réfléchir à deux fois. Compte tenu de la baisse des dotations, les marges de manœuvre sont liées à une diminution des investissements et / ou à une diminution de l'accompagnement de la vie associative. Néanmoins, il faut réduire nos dépenses, c'est la raison pour laquelle il n'a pas proposé à la population la signature de la motion de l'Association des Maires de France.

Il entend tout à fait ce qui est dit sur la bibliothèque, mais il assume ses propos et assure au conseil que cet équipement se fera.

Christophe LOQUAI précise qu'en ce qui concerne le déplacement des usagers, ses co-listiers et lui-même seraient favorables à la construction d'un réseau de pistes cyclables.

Il entend également la défense de M. le Maire, mais se demande pourquoi la bibliothèque devrait échapper à certains doublons existants, comme par exemple les centres de secours. Pour les agents de la bibliothèque, la situation n'est pas très confortable, voire insécurisante, alors même qu'il est mis en avant l'incertitude devant laquelle se trouvent certains agents de la communauté de communes face aux recompositions territoriales.

M. le Maire répond qu'il a informé les agents de tout cela, de sorte qu'ils ne s'inquiètent pas sur leur devenir. En ce qui concerne la gendarmerie, il rappelle qu'il avait en son temps sollicité les autres communes pour participer à ce projet, mais qu'il a essuyé des refus.

Il constate qu'aujourd'hui, de nombreux équipements beaufortais profitent aux habitants des autres communes. Il ajoute qu'il a également essuyé un refus pour que la médiathèque de Mazé soit partagée sur un plus grand territoire.

En ce qui concerne notre projet, il pense qu'il pourra être de nouveau fait appel au bénévolat pour faciliter le fonctionnement de la bibliothèque et accompagner les agents dans leurs missions.

En tout cas, ceux qui succéderont aux élus actuels pourront faire autre chose de cet équipement, s'ils le souhaitent.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 2 février 2015 entérinant les acquisitions foncières permettant la réalisation du projet de bibliothèque et fixant les principes d'échange entre la commune, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le dossier PROJET concernant la construction d'un local aux ateliers municipaux sur la parcelle cadastrée section ZR n° 235,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à signer les documents correspondants.

2015/102 - Acquisition d'une maison sise 10 boulevard du Rempart appartenant aux Consorts TUSLANE (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD explique au conseil que les consorts TUSLANE, propriétaires de la maison sise 10 boulevard du Rempart, ont décidé de mettre ce bien en vente. Cet immeuble se situe dans le périmètre de renouvellement urbain dit secteur « Bourguillaume ».

Cette opération de renouvellement urbain a pour objectif de créer un cœur d'îlots s'inscrivant dans un réseau de liaisons douces et proposant la création d'habitat dense, ainsi que l'intégration d'espaces partagés pour les habitants. Trois îlots ont été identifiés et l'immeuble des consorts TUSLANE se situe à l'intérieur de l'îlot n° 2.

Il apparaît donc opportun que la commune se porte acquéreur de cette maison. France Domaine, sollicité à cet effet, a estimé la valeur vénale de ce bien à 100 000 €. Les Consorts TUSLANE nous ont fait part de leur accord de principe pour ce montant.

La Commission Urbanisme et Environnement, en sa séance du 3 septembre 2015, a émis un avis favorable à cette acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition de cet immeuble au prix fixé par France Domaine, soit 100 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Nathalie SANTON-HARDOUIN souhaite savoir si la commune est propriétaire, sur l'îlot 2, de la parcelle triangulaire située au nord de la propriété TULASNE et, plus globalement, quel est le taux de maîtrise foncière des différents îlots.

Jean-Jacques FALLOURD répond qu'en ce qui concerne l'îlot 2, la commune n'est propriétaire que de l'accès au passage de la Tour, alors qu'elle possède presque en totalité l'îlot 1. Elle s'est également engagée dans une négociation pour compléter ses acquisitions sur l'îlot 3.

Nathalie SANTON-HARDOUIN fait savoir que ses co-listiers et elle-même ne sont pas favorables à l'achat de cette parcelle car ils considèrent qu'il y a d'autres priorités sur la commune en matière de construction, notamment le site France Champignon ou l'opération place Notre-Dame.

Jean-Jacques FALLOURD rappelle que la politique d'acquisitions foncières est un point qui oppose depuis longtemps la liste majoritaire et la liste minoritaire. Il s'agit d'un investissement proposé à un prix raisonnable et qui conditionne la faisabilité de l'opération sur l'îlot 3. Il précise que l'opération France Champignon n'a rien à voir avec ce qui est proposé ici et rappelle que ce dossier a d'ailleurs été délégué à la SPL de l'Anjou.

- arrivée en séance de Marie-Pierre MARTIN, adjointe -

Christophe LOQUAI estime qu'il y a beaucoup de surfaces à aménager, qui nécessiteront de nombreuses années pour être urbanisées. Alors, pourquoi réaliser cette acquisition ?

Jean-Jacques FALLOURD précise que c'est une façon de préserver l'avenir, d'autant que cette opportunité risque de ne pas se représenter avant longtemps.

Christophe LOQUAI demande quel sera le devenir de la maison.

Jean-Jacques FALLOURD répond qu'à ce stade, on ne s'interdit rien, mais une démolition est envisageable.

Marie-Christine BOUJUAU estime que c'est une opportunité à saisir. Il est nécessaire de se projeter dans l'avenir pour aménager durablement la commune.

M. le Maire précise que si un autre acquéreur construit sur cette parcelle, l'opération envisagée par la commune ne sera plus réalisable. Cette politique foncière vaut pour des projets anciens et à venir. Il note d'ailleurs qu'il n'y a pas eu de critiques lorsque la commune a effectué les acquisitions aux Marais qui ont permis de préserver ce site naturel. Il estime qu'en matière d'aménagement, il faut voir loin. Sur le site de la Poissonnière, par exemple, une parcelle a été réservée pour construire un hôtel. Nul ne sait s'il en viendra un, mais si on ne fait pas cette réservation, il n'en viendra assurément jamais. La même réflexion vaut pour la place Notre-Dame.

Christophe LOQUAI répond que ses co-listiers et lui-même rejoignent M. le Maire quant à la nécessité de préserver les terres agricoles et en ce sens, l'abandon de la ZAC de l'Epinay les satisfait. Ils préfèrent donner la priorité à l'aménagement des sites France Champignon et place Notre-Dame.

M. le Maire estime que même si la conjoncture est morose, la vie ne doit pas s'arrêter pour autant. Il faut effectuer une lecture des choses à long terme.

Christophe LOQUAI revient sur les propos de M. le Maire disant que la baisse des dotations aurait des conséquences sur l'investissement. Il se dit d'accord avec cette vision des choses et trouve que la commune a assez à faire pour ne pas en rajouter.

M. le Maire fait remarquer qu'en matière de développement, les choses ne s'arrêtent pas. Aujourd'hui, on subit un contexte général défavorable, mais un jour cela va redémarrer. Il pense qu'il est sain que les communes ne vivent plus des aides de l'Etat ou des autres collectivités. Il faut qu'elles soient maîtres de leur destinée.

Christophe LOQUAI précise qu'il n'est pas pessimiste, mais ses co-listiers et lui-même estiment seulement que l'aménagement de cet îlot n'est pas prioritaire.

Gérard GAZEAU fait remarquer qu'il va s'écouler de nombreuses années avant que cette opération se réalise. Il demande ce que va devenir cette acquisition qui risque d'être squattée, comme cela est le cas rue Leclerc.

Jean-Jacques FALLOURD précise que les acquisitions sur l'îlot Notre-Dame datent de moins de 20 ans et nous en sommes actuellement à l'étude d'un projet.

Marie-Dominique LAMARE fait remarquer qu'il y a, rue Leclerc, des propriétés communales qui sont abandonnées.

M. le Maire demande aux membres de la liste minoritaire ce qu'ils auraient fait, à la place, avec cet argent.

Gérard GAZEAU rappelle que le CAUE, qui a conduit l'étude d'aménagement, a fait des propositions intéressantes, mais il n'y a pas d'obligation à les suivre à chaque fois.

M. le Maire précise que si l'on regardait l'îlot entre la rue Fautras et le Bd du Roi René, on se rendrait compte que la densité n'est pas satisfaisante car il n'y a pas eu d'intervention publique. Pour lutter contre cela, il faut savoir faire des réserves foncières.

Alain BERTRAND estime que cette discussion mélange beaucoup de choses. C'est une opportunité qu'il faut saisir, sinon l'opération ne se fera pas d'ici très longtemps. C'est un pari sur l'avenir.

Christophe LOQUAI demande pourquoi ne pas acquérir la parcelle voisine.

Jean-Jacques FALLOURD explique que la construction est récente et qu'elle n'est pas à vendre. Il insiste sur la difficulté de la négociation avec les héritiers TULASNE. Maintenant qu'ils sont tous d'accord, c'est le moment d'agir.

Le conseil municipal,
Vu l'accord des Consorts TUSLANE,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 1^{er} juin 2015,

Après en avoir délibéré et avec 4 VOIX CONTRE (M. GAZEAU, M. LOQUAI, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme LAMARE),

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble sis 10 Boulevard du Rempart appartenant aux consorts TUSLANE, cadastré AZ n° 58 et 59, représentant une superficie de 1 060 m² au prix de 100 000 € (cent mille euros).

PRECISE que la commune s'engage à prendre à sa charge les frais notariés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2015/103 - Acquisition d'une maison cadastrée section AX n° 231 et 232 sise 2 rue de l'hôtel de ville (rapporteur : Marie-Pierre MARTIN)

Marie-Pierre MARTIN, adjointe chargée de l'attractivité économique, soumet à l'assemblée, comme abordé en questions diverses lors des conseils municipaux des 08 juin et 06 juillet 2015, le projet d'acquisition de l'immeuble à usage commerciale situé 2 rue de l'Hôtel de Ville et comprenant :

- au rez-de-chaussée un magasin avec réserve et WC
- à l'étage un logement rénové d'environ 100 m² habitables.

Après négociation, cette acquisition est consentie moyennant la somme de 180 000 € (hors frais notariés et taxes). Ce prix est supérieur de 20 000 € à l'estimation de France Domaine.

Cet effort financier est consenti afin de préserver et maîtriser un emplacement majeur au coeur du centre-ville et éviter le risque d'une transformation en habitation.

A l'issue du transfert de propriété, M et Mme CLAUDE, propriétaires actuels, continueront d'exploiter leur activité de "maison de la presse" et habiteront l'étage. Un bail commercial définira les modalités locatives.

Nathalie SANTON-HARDOUIN fait savoir que ses co-listiers et elle-même sont plutôt favorables à cette acquisition car il y a un commerce à maintenir et un vrai projet.

Christophe LOQUAI se demande si les autres commerçants ne vont pas considérer cette décision communale comme un précédent, notamment au regard du montant de l'acquisition qui dépasse l'estimation des Domaines.

Marie-Pierre MARTIN précise que cette acquisition permet à la commune de régler une situation difficile et surtout, de préserver un bâtiment commercial primordial. Elle n'engage pas la collectivité pour la suite.

M. le Maire ajoute que la commune accompagne ainsi un commerce en perte de vitesse qui conduirait sinon certainement à un changement d'activité.

Marie-Pierre MARTIN rappelle qu'avait été étudiée la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de préemption des baux commerciaux et qu'aucune suite n'y a été donnée, compte tenu de la charge trop lourde que cela représentait pour la commune. Nous sommes là dans une action intermédiaire, plus adaptée à nos moyens financiers.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de France Domaine du 3 juillet 2015 établissant la valeur vénale du bien à 160 000 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de passer outre l'estimation de France Domaine en raison de la pertinence d'acquérir ce bien immobilier pour le maintien de l'attractivité commerciale du centre ville,

DECIDE d'acquérir la propriété cadastrée section AX n° 231 et 232 d'une contenance de 229 m² sise 2 rue de l'Hôtel de Ville, au prix de 180 000 € (cent quatre vingts mille euros),

PRECISE que cet acte sera établi en l'étude de Maîtres Métais / Otte, notaires associés à Beaufort-en-Vallée,

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces correspondantes.

2015/104 - Prix et qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de Beaufort en Anjou - Rapport d'activités 2014 (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD précise au conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5 et suivants) et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, il propose, par souci de transparence et d'information des usagers, de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Ce document a été soumis au conseil de communauté de Beaufort en Anjou, lors de sa séance du 09 juillet dernier. Présenté à la commission Urbanisme - Environnement le 03 septembre 2015, il vous a été transmis par courriel et reste disponible à la Direction générale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2014.

2015/105 - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Beaufort-en-Vallée - Rapport d'activités 2014 (rapporteur : Marc FARDEAU)

Marc FARDEAU, délégué au SIAEP, informe le conseil que Monsieur le Président du SIAEP a fait parvenir en mairie le rapport annuel d'activités du service d'eau potable, pour l'année 2014. Le législateur a voulu que ce rapport soit présenté au conseil municipal, au plus tard dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, puis qu'il soit mis à la disposition du public.

La commission Urbanisme - Environnement, lors de sa réunion du 3 septembre, a pris connaissance de ce rapport d'activités. Il est proposé au conseil d'en faire de même.

Transmis par voie électronique, ce document est disponible à la Direction Générale sur support papier.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort-en-Vallée, pour l'année 2014.

2015/106 - Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Authion - Rapport d'activités 2014 (rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, délégué au SMICTOM, informe le conseil que Monsieur le Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion a fait parvenir en mairie le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le législateur a voulu que ce rapport soit présenté au conseil municipal, au plus tard dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, puis qu'il soit mis à la disposition du public.

La commission Urbanisme - Environnement, lors de sa réunion du 3 septembre, a pris connaissance de ce rapport d'activités. Il est proposé au conseil municipal d'en faire de même.
Ce document, transmis par courriel, est disponible à la Direction générale sur support papier.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*M. le Maire propose au conseil d'ajouter le sujet ci-dessous à l'ordre du jour.
Le conseil municipal accepte cette proposition.*

2015/107 - Terrain communal pour la halte des gens du voyage - Fixation des tarifs de stationnement Modification de la redevance de stationnement hebdomadaire
(rapporteur : Frédérique DOIZY)

Frédérique DOIZY, adjointe chargée des affaires sociales et du logement, rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 06 juillet dernier, ont été fixés les tarifs de stationnement sur le terrain dédié à la halte des gens du voyage.

Or, ceux-ci, rencontrés à de nombreuses reprises, ont fait part du coût trop élevé eu égard à leur budget. Ils se sont exprimés pour un tarif à 30 €, à défaut, ils ne pourront pas stationner sur ce terrain.

Sans occulter les coûts de fonctionnement pour la collectivité, il est essentiel de résorber le stationnement illicite sur le territoire communal. Par conséquent, il est proposé au conseil de baisser la redevance de stationnement hebdomadaire.

FIXATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT : Ce droit d'emplacement comprend la gestion locative, les frais de maintenance technique du site, le ramassage des ordures ménagères, les consommations d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal ayant accepté d'en délibérer,
Vu sa délibération du 6 juillet 2015,
Sur proposition du bureau municipal du 21 septembre 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RAPPORTE sa délibération du 6 juillet 2015,

FIXE les tarifs relatifs aux conditions de séjour sur le terrain communal pour la halte des gens du voyage comme suit :

Tarif hebdomadaire du lundi 12H au lundi 12H emplacement	Caution
30 €	100 €

DECLARE que ces tarifs seront applicables à partir de l'exécution de la délibération et le resteront tant qu'une nouvelle délibération n'aura pas été prise.

Questions diverses

- Vidéo protection site des Esquisseaux : système opérationnel depuis la mi-septembre
- Participation citoyenne :
Suite intervention de la gendarmerie au conseil municipal de juillet : accord du conseil pour participation
- Démolition garage place Meffray
- Projet immobilier place Notre-Dame
- . La Trésorerie ne donne pas suite à la proposition faite par la société SOPHIA
- . Un rendez-vous est prévu le 05 octobre avec l'aménageur qui proposera une solution de remplacement.
- Vente par Maine et Loire Habitat du local situé rue du Champ de Foire au rez-de-chaussée à M. LÉVY, étiope
- Clair de lune – Déplacement de la fête foraine du fait du bâtiment de Pôle Emploi et du chantier de la future bibliothèque sur ce site.
- Remerciements association « Expressions Partage » suite subvention pour aide à la reconstruction au Népal
- Dates à retenir :
- Nouveau centre de secours :
. mise en service le 11 septembre
. inauguration le 16 octobre à 18 h
- Prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) : 28 septembre
- Conseil municipal de novembre : décalé au jeudi 12 (au lieu du 09)

Intervention des délégués dans les structures intercommunales

- Parc Naturel Régional Loire – Anjou – Touraine :

Thierry BELLEMON rappelle à chacun que le PNR dispose de deux principaux vecteurs d'information pour ses adhérents : la brochure « les Echos du Parc » et le site internet, plus complet.

Luc VANDELDE intervient également et cite, parmi les actions du PNR, le second « contrat nature » signé avec la commune concernant le site des « Marais ».

Il précise également que le Parc va contacter des propriétaires pour effectuer, s'ils le souhaitent, un inventaire des mares et des boires pouvant exister sur leur propriété, et ce sur tout le secteur du Val d'Anjou. Tout propriétaire intéressé par ce recensement devra contacter le PNR.

Celui-ci propose également un diagnostic hygro-écologique permettant de recenser les éléments paysagers naturels existant dans les exploitations agricoles.

- Commune nouvelle :

M. le Maire précise que courant octobre une rencontre aura très certainement lieu entre les conseils de Gée et Beaufort-en-Vallée, pour poursuivre les discussions sur la commune nouvelle. Il ajoute qu'il souhaite ardemment que Mazé et Fontaine-Milon nous rejoignent, ainsi que la Ménitré, pour constituer une commune nouvelle à 5. On ne laissera pas passer 360 000 €, on en a besoin.

Il précise aussi que ceci constitue juste une étape « alimentaire », le but n'étant pas là.

Il espère que le pôle d'équilibre Gée / Mazé / Beaufort ne sera pas cassé, sinon cela posera beaucoup de problèmes dans notre vie quotidienne.

- Christophe LOQUAI demande si la commune est candidate pour accueillir des réfugiés syriens.

M. le Maire répond que pour l'instant, il attend des précisions et éclaircissements de l'Etat sur cette question, avant de s'engager ou non dans cette démarche. Il s'y dit plutôt favorable, mais l'Etat doit donner des garanties : que feront ces réfugiés une fois sur place ? seront-ils de passage ? resteront-ils ? Il y a beaucoup de choses à régler avant

Fin de la séance à 21 h 25

Convocation du 15/09/2015

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Conformément à l'article 2121-25 du

Code Général des Collectivités Territoriales,

un extrait de la présente a été affiché à la

porte de la Mairie le lundi 28 septembre 2015.

Délibérations du 21 septembre 2015

N°	Objet
2015/91	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
2015/92	Commission municipale permanente Urbanisme – Environnement – Modification composition suite à démission
2015/93	Comité consultatif Affaires agricoles - Modification composition suite à démission
2015/94	Prolongation de la durée d'un emploi créé dans le cadre du dispositif CUI – CAE
2015/95	Convention d'utilisation des locaux du groupe scolaire de la Vallée au profit de la communauté de communes de Beaufort en Anjou pour les accueils de loisirs en période scolaire
2015/96	Ateliers gastronomiques – Tarifs exposants dans les caves des halles
2015/97	Convention constitutive d'un groupement de commandes – Renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie
2015/98	Musée Joseph Denais – Acceptation d'un don et acquisition
2015/99	Détermination d'une durée d'amortissement – Fonds de concours au SIEML
2015/100	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 août 2015 sur le réseau d'éclairage public
2015/101	Construction d'un local aux ateliers municipaux – Approbation du dossier PROJET et autorisation de dépôt de permis de construire
2015/102	Acquisition d'une maison sise 10 Bd du Rempart appartenant aux consorts TULASNE
2015/103	Acquisition d'une maison cadastrée section AX n° 231 et 232 sise 2 rue de l'hôtel de ville
2015/104	Prix et qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de Beaufort en Anjou – Rapport d'activités 2014
2015/105	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort-en-Vallée – Rapport d'activités 2014
2015/106	Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la vallée de l'Authion – Rapport d'activités 2014
2015/107	Terrain communal pour la halte des gens du voyage – Fixation des tarifs de stationnement – Modification de la redevance de stationnement hebdomadaire

Emargements

Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire,	Serge MAYE, 1 ^{er} adjoint	Marie-Pierre MARTIN, 2 ^{ème} adjointe
Patrice BAILLOUX, 3 ^{ème} adjoint	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjointe
Frédérique DOIZY, 6 ^{ème} adjointe	Alain BERTRAND,	Claudette TURC,
Philippe OULATE,	Luc VANDELDE,	Marie-Christine BOUJUAU,
Jean-Michel MINAUD,	Jean-Claude DOISNEAU,	Thierry BELLEMON,
Rémi GODARD,	Marc FARDEAU,	Sonia POCQUEREAU-LE RICHE,
Nathalie VINCENT,	Carole CHARRON-MONTAGNE,	Virginie PIERRE,
Sandra ROGEREAU, A donné pouvoir à Frédérique DOIZY	Bénédicte PAYNE, A donné pouvoir à Jean-Charles TAUGOURDEAU	Jérémy CHAUSSEPIED, Excusé
Séverine RABOUAN, A donné pouvoir à Nathalie VINCENT	Gérard GAZEAU,	Christophe LOQUAI,
Nathalie SANTON-HARDOUIN,	Marie-Dominique LAMARE,	

